



Politique de l'UNICEF en matière de genre



© UNICEF/UN0378322/Vinay Panjwani

Le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) a établi sa première politique de genre en 2010, alors que la communauté mondiale avançait un cadre normatif plus progressif autour de l'égalité des genres et de l'autonomisation des filles et des femmes. Au cours de la décennie qui a suivi, des progrès notables ont été réalisés, attribuables à des investissements plus délibérés dans l'amélioration de la vie et du bien-être des filles et des femmes. Les changements n'ont toutefois pas été suffisamment profonds et des obstacles importants subsistent, car la discrimination fondée sur le sexe, perpétuée par des lois, des politiques, des normes et des pratiques, continue de restreindre le pouvoir de décision des filles, des femmes et d'autres groupes et de limiter leur potentiel. En outre, les répercussions mondiales de la pandémie de coronavirus 2019 (COVID-19), du changement climatique, des conflits et d'autres crises ont mis en évidence la fragilité des acquis en matière d'égalité des genres, menaçant de faire reculer les progrès dans de nombreux domaines, de l'éducation à la santé en passant par l'emploi, la sécurité alimentaire et la protection contre la violence.

Dans la perspective de 2030, l'UNICEF publie une nouvelle politique d'égalité des genres, qui reflète les réalités actuelles et l'évolution du paysage de l'égalité des genres. Alignée sur les Objectifs de développement durable et la réforme des Nations Unies, cette politique engage l'UNICEF dans une vision plus audacieuse et plus ambitieuse de l'égalité des genres et de l'autonomisation de tous les enfants, adolescents et femmes. Elle exige de l'UNICEF qu'il ne se contente pas de réagir aux

manifestations de l'inégalité, mais qu'il s'emploie activement à éliminer les obstacles structurels sous-jacents - tels que les normes sociales néfastes et les systèmes de pouvoir sexospécifiques - qui perpétuent les inégalités. Cette approche transformatrice, fondée sur des valeurs, qui donne simultanément du pouvoir aux enfants, aux adolescents et aux femmes défavorisés, place l'égalité des genres au cœur des droits de l'enfant et cherche à tracer une voie claire vers un monde plus juste, équitable, empathique et inclusif pour tous. Cette politique met particulièrement l'accent sur la promotion du leadership et du bien-être des filles et des femmes, en reconnaissant qu'elles continuent à subir le poids de multiples privations qui se croisent.

La politique met en lumière l'histoire, la vision et les avantages comparatifs stratégiques de l'UNICEF en matière d'égalité des genres et exprime clairement l'engagement de l'organisation à concrétiser sa vision par le biais de partenariats stratégiques, d'investissements accrus dans des programmes et des politiques de transformation et, surtout, en améliorant les méthodes de travail de l'UNICEF. Cet engagement est concrétisé dans un Plan d'action pour l'égalité des genres, qui décrit les mesures concrètes que l'UNICEF prendra pour centrer l'égalité des genres et l'autonomisation des filles et des femmes, tout en soutenant, voire en dirigeant, la communauté mondiale vers un monde plus équitable pour toutes et tous.

1. INTRODUCTION

L'UNICEF a depuis longtemps adopté et privilégié l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles, non seulement comme des principes et des pratiques de base, mais aussi comme des éléments essentiels à la réalisation des droits fondamentaux de tous les enfants. La discrimination fondée sur le sexe peut commencer avant même la naissance et entraver la réalisation des droits à chaque étape de la vie - pendant la petite enfance, l'enfance et l'adolescence, et au-delà. En tant qu'agence des Nations Unies mandatée pour protéger et promouvoir les droits et les opportunités des enfants et des adolescents - à un stade de la vie où les normes de genre sont apprises et solidifiées - l'UNICEF a la responsabilité unique de s'assurer que l'égalité des genres est au cœur de tout ce qu'il fait. Ces engagements et responsabilités sont enracinés dans la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et ont été considérablement renforcés dans les années 1990, avec le Plan d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, la Plate-forme d'action de Beijing de la Quatrième conférence mondiale sur les femmes et leurs accords de suivi.

La première politique officielle de l'UNICEF en matière d'égalité des genres, publiée en 2010, comprenait des aspirations et des engagements généraux, ainsi que des applications pratiques pour l'agence. Le premier Plan d'action pour l'égalité des genres de l'UNICEF (2014-2017) a fait progresser la Politique d'égalité des genres en définissant des orientations spécifiques pour la programmation, l'efficacité institutionnelle, ainsi que la communication et l'évaluation des progrès accomplis en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes et des filles. Le deuxième Plan d'action pour l'égalité des genres (2018-2021) s'est appuyé sur les engagements mondiaux croissants en faveur de l'égalité des genres - notamment tels que décrits dans les Objectifs de développement durable - pour souligner l'importance de l'égalité des genres et de l'autonomisation des filles et des femmes dans tous les secteurs et contextes où l'UNICEF travaille.

Aujourd'hui, alors que l'égalité des genres est largement considérée comme essentielle à la réussite des Objectifs de développement durable et aux efforts de toutes les agences des Nations Unies, le moment est venu de publier une nouvelle politique d'égalité des genres pour l'UNICEF qui reflète les réalités vécues par ceux que nous servons. Cette nouvelle politique s'appuie sur les bases importantes établies par les précédents plans d'action en matière d'égalité des genres et repose sur des approches fondées sur les droits de l'homme et les réformes du système de développement. Elle est

étroitement liée au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes (UN-SWAP) et aux engagements pris par l'UNICEF dans le cadre du Comité permanent interorganisations sur l'égalité des genres.

L'UNICEF reconnaît que les normes et les attentes liées au genre ont un impact sur tous les enfants et toutes les femmes, et que les filles, ainsi que les enfants de sexe différent, sont exposées de manière disproportionnée à la discrimination fondée sur le genre, aux violations des droits et au refus d'un plein accès aux ressources et aux opportunités. Il est donc nécessaire d'accorder une attention particulière à ces personnes et à ces populations pour faire progresser leurs droits et leur bien-être, et pour réaliser la vision plus large d'un monde plus équitable requise par les Objectifs de développement durable. Dans le même temps, l'UNICEF reconnaît la nécessité d'aborder la question du genre de manière holistique, y compris les façons dont elle s'entrecroise avec d'autres dimensions de la vie des enfants et des adolescents. Il s'agit notamment d'examiner ses liens avec la race, l'origine ethnique, la sexualité, le handicap, l'identité sexuelle et d'autres facteurs clés. Il faut aussi des approches qui promeuvent des masculinités positives et des comportements non violents, et qui encouragent les garçons et les hommes à œuvrer activement à l'avènement d'un monde égalitaire entre les genres et profitable à toutes et tous.

Le changement des normes, des comportements et des structures de pouvoir discriminatoires et préjudiciables ne se fait pas du jour au lendemain, mais les progrès réalisés au cours des dernières décennies en matière d'éducation primaire des filles, de santé et de droits sexuels et reproductifs, et de réduction des mariages d'enfants et des mariages précoces, par exemple, montrent que le changement est possible. Dans le même temps, l'escalade des préjudices subis par les filles, les femmes et les groupes marginalisés, ainsi que les impacts disproportionnés et potentiellement durables de la pandémie de COVID-19, montrent à quel point ces progrès peuvent être fragiles, et pourquoi un engagement en faveur d'un changement structurel, sociétal et institutionnel est nécessaire pour soutenir ces progrès.

2. VISION: LE MONDE POUR LEQUEL NOUS TRAVAILLONS

L'UNICEF œuvre pour un monde dans lequel toutes les nations, institutions, communautés, familles et individus valorisent et prennent soin des enfants et des adolescents de toutes les identités de genre, expressions de genre, orientations sexuelles et caractéristiques sexuelles en tant qu'égaux; et où les pays non seulement donnent la priorité aux investissements pour promouvoir et protéger les droits de tous les enfants, adolescents et femmes, mais aussi travaillent activement à transformer les normes de genre nuisibles; atténuer l'impact des masculinités néfastes sur tous les enfants et adolescents; promouvoir l'égalité dans les relations, les opportunités et les structures de pouvoir; et soutenir le développement de tous les enfants, adolescents et femmes dans toute la mesure de leur potentiel.

A cette fin:

Nous visons à soutenir des partenariats significatifs et diversifiés avec les gouvernements et d'autres acteurs qui favorisent la capacité des enfants et des adolescents à accéder à leurs droits humains fondamentaux, y compris leurs droits à l'apprentissage, à une santé et une nutrition adéquates, à une eau propre et à un assainissement de qualité, à la pauvreté, à la santé et aux droits sexuels et reproductifs, à participer pleinement et de manière significative à leurs communautés, à influencer et à conduire le changement social, et à contribuer au développement durable et à un avenir sain, vert et sûr.

Nous aspirons à un monde dans lequel tous les enfants et les adolescents grandissent dans des sociétés pacifiques et justes, à l'abri de l'expérience ou de la menace de la violence et des pratiques néfastes dans tous les contextes, y compris, entre autres, la violence sexiste, la négligence,

l'exploitation, le mariage des enfants, les mutilations génitales féminines, et la violence subie à l'intérieur et à l'extérieur du foyer, et dans les espaces en ligne.

Notre objectif est d'aider les parents, les familles et les communautés à obtenir les ressources dont ils ont besoin pour aider les enfants et les adolescents à vivre des transitions saines et équitables entre les genres, de la petite enfance à l'âge adulte, et à établir des normes et des structures sociales positives fondées sur des valeurs communes d'égalité, de justice et de droits de l'homme.

Nous aspirons à un monde où tous les enfants et les adolescents sont protégés, encouragés, soutenus et ont accès à l'éducation et aux informations dont ils ont besoin pour comprendre, dire et agir en fonction de leurs propres vérités.

Nous nous efforçons de réduire les inégalités entre les genres en matière d'accès à l'éducation, à l'emploi et à la technologie, et de faire en sorte que tous les enfants et les adolescents bénéficient des innovations et des nouvelles voies d'apprentissage et d'interaction et en soient les moteurs.

Nous nous efforçons de créer un monde où tous les enfants sont protégés contre les impacts sexospécifiques de la pauvreté, de la discrimination économique, de l'insécurité climatique, de la pénurie d'eau, des crises et des conflits, et de l'exclusion sociale, tout au long de leur vie.

Nous visons à créer un monde où les enfants, les adolescents et les adultes co-crésent et modélisent de nouveaux systèmes de pouvoir plus équitables; où tous les enfants et adolescents - et en particulier les filles - revendiquent leur droit égal au bien-être, à l'épanouissement et à la contribution au développement durable; et où les filles et les femmes sont reconnues et soutenues en tant que leaders, innovatrices, créatrices de changement et résolveuses de problèmes, garantissant ainsi les fondements des libertés civiles et politiques au cours de leur vie et pour les générations futures.

3. VALEUR AJOUTÉE, AVANTAGE STRATÉGIQUE ET COMPARATIF DE L'UNICEF

Une visibilité, une confiance du public et une crédibilité générées par 75 ans d'expérience et de réalisations en étroite collaboration avec les gouvernements et d'autres partenaires; une présence et une capacité opérationnelle dans 190 pays à travers le lien entre l'humanitaire, la consolidation de la paix et le développement; des partenariats stratégiques de longue date, de la base au niveau mondial; L'UNICEF s'efforce d'être un chef de file et un collaborateur au sein du système des Nations Unies et un modèle pour la communauté internationale en matière de changement transformationnel vers l'égalité des genres. Nous nous engageons à faire avancer ce changement dans plusieurs domaines clés où nous avons des forces particulières et une valeur ajoutée, notamment les suivants:

Partenariats

L'UNICEF s'engage à faire de l'égalité des genres un objectif clé de ses partenariats stratégiques.

Reconnaissant l'importance de partenariats diversifiés, l'UNICEF utilisera sa capacité unique à réunir et à engager des partenaires à tous les niveaux pour faire progresser l'égalité des genres. Outre les gouvernements nationaux et infranationaux, l'UNICEF renforcera et développera ses relations avec la société civile et les organisations non gouvernementales, les partenaires bilatéraux et multilatéraux, les donateurs, les institutions universitaires et de recherche, le secteur privé et les médias, ainsi que les enfants et les adolescents, afin de plaider pour des politiques et des pratiques qui soutiennent l'égalité des genres dans tous ses objectifs et maximisent l'impact. Il s'agit notamment de tirer parti des relations avec les gouvernements pour plaider en faveur d'une budgétisation transformatrice et d'un financement spécifique au niveau national, afin de garantir que les ressources soient allouées à la promotion de l'égalité des genres. Il s'agit également de développer les partenariats avec les

organisations et réseaux féministes et de défense des droits dirigés par des filles, des jeunes et des femmes, et d'obtenir un engagement significatif de leur part.

Les adolescentes

L'UNICEF s'engage à renforcer son action coordonnée et multisectorielle afin d'élever et d'amplifier la voix, le leadership, les droits et les opportunités des adolescentes.

En partenariat étroit avec le système des Nations Unies, y compris ses agences sœurs comme ONU Femmes, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour la population, et en faisant participer les adolescents et les jeunes, l'UNICEF a déjà démontré sa capacité à générer des résultats à grande échelle pour promouvoir l'égalité des genres, notamment en améliorant le bien-être des adolescentes. L'UNICEF continuera à s'attaquer aux inégalités persistantes et interdépendantes auxquelles les adolescentes sont confrontées et à promouvoir l'importance d'investir dans les filles pour garantir l'autonomisation des futures générations de femmes. L'UNICEF continuera également à investir dans des approches d'autonomisation centrées sur les filles et qui créent intentionnellement des espaces pour que les filles puissent diriger, innover, développer et s'approprier des solutions.

Socialisation positive des genres

L'UNICEF s'engage à investir dans la socialisation positive des genres en bas âge afin de transformer les normes et pratiques néfastes et de faire progresser de manière significative l'égalité des genres - et le développement durable - pour les générations à venir.

L'UNICEF a un avantage comparatif et un mandat pour soutenir le développement et l'expansion de normes positives et équitables pendant l'enfance et l'adolescence, lorsque les identités, les normes, les expressions et les discriminations liées au genre sont formées, apprises et amplifiées. L'UNICEF développera ses capacités et son expérience considérables dans le domaine du changement des normes sociales en engageant les parents, les soignants, les dirigeants communautaires, les garçons et les hommes en tant que partenaires actifs et alliés pour l'égalité des genres, et en promouvant des politiques et des services équitables pour les deux genres. L'intégration du changement de normes dans le travail sur le développement et l'éducation de la petite enfance, par exemple, peut simultanément augmenter les options de garde d'enfants, diminuer la charge du travail de soins non rémunéré que les femmes et les filles assument de manière disproportionnée, et développer une participation plus équitable des hommes et des garçons.

L'égalité des genres dans l'action humanitaire

L'UNICEF s'engage à donner la priorité à l'égalité des genres dans l'action humanitaire et à veiller à ce que les voix et les contributions des filles et des femmes soient au cœur de la conception et de la mise en œuvre de tous les programmes afin d'apporter des changements transformateurs.

Le mandat et l'engagement permanent de l'UNICEF en faveur de la protection et du soutien des enfants et des adolescents dans les contextes de crise et d'aide humanitaire lui confèrent également la responsabilité cruciale de veiller à ce que son travail de préparation aux situations d'urgence, de réduction des risques de catastrophe et de réponse aux crises soit de plus en plus axé sur l'égalité des genres. Aligné sur les Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire, l'UNICEF agira pour lutter contre les violences sexistes dans les situations d'urgence et au-delà; il veillera à ce que les programmes mis en œuvre dans ces contextes soient systématiquement informés par des analyses, des preuves et des données sexospécifiques; et il donnera la priorité à la participation significative des filles et des femmes.

4. TRANSFORMATION INSTITUTIONNELLE POUR L'ÉGALITÉ DES GENRES

L'UNICEF estime que la réalisation de l'égalité des genres et l'autonomisation de toutes les filles et de toutes les femmes sont primordiales en elles-mêmes, et qu'elles contribuent de manière essentielle au développement inclusif et durable et à notre vision d'un monde plus équitable. Alors que nous nous efforçons de réaliser cette vision, nous devons poursuivre notre propre transformation interne pour devenir une institution plus égalitaire entre les genres. La poursuite de l'intégration de l'égalité des genres dans l'ensemble de l'agence et de ses programmes exige une attention et des ressources dédiées au renforcement des capacités en matière d'égalité des genres, à l'intégration d'une expertise dans ce domaine, à la collecte et à l'analyse des données de manière à améliorer la compréhension et le suivi des dimensions liées à l'égalité des genres, et à la compréhension de l'importance de l'égalité des genres dans tous les domaines d'objectifs de l'UNICEF.

Notre culture et nos méthodes de travail de l'UNICEF, y compris nos processus et procédures, doivent illustrer les principes que nous envisageons et pour lesquels nous nous efforçons. Nous nous engageons donc à être une organisation transformatrice en matière d'égalité des genres, qui investit les ressources appropriées dans le développement des capacités de son personnel, et qui investit dans ses partenaires et programmes pour obtenir des résultats plus équitables en matière d'égalité des genres, ainsi que dans des structures et processus organisationnels qui nous rendent responsables de nos engagements.

Un UNICEF transformateur en matière de genre exige:

- Une tolérance zéro au sein de notre organisation et parmi nos partenaires pour la discrimination, l'exploitation sexuelle, les abus et le harcèlement. Cela inclut la responsabilité de promouvoir la protection des enfants, de créer et de maintenir un environnement qui prévient l'exploitation et la maltraitance, et de fournir des enquêtes, une assistance et un soutien rapides, confidentiels et efficaces aux survivants;
- Mettre fin à la discrimination comme étant la responsabilité de chacun à l'UNICEF, quel que soit son rôle, son titre ou sa position, ainsi que la participation active de chacun à l'UNICEF dans l'élimination des préjugés sexistes internalisés et dans la promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des filles et des femmes;
- La responsabilité des résultats aux plus hauts niveaux, y compris des mécanismes de conformité explicites pour les cadres supérieurs de toute l'agence sur les priorités et les résultats en matière d'égalité des genres, des rapports annuels dédiés au Conseil d'administration et à l'UN-SWAP, et des mécanismes aux niveaux mondial, régional et national pour surveiller la mise en œuvre;
- Atteindre la parité à tous les niveaux, notamment en s'attaquant aux obstacles au recrutement, à la rétention et à la mobilité professionnelle du personnel féminin et en garantissant l'égalité des chances de carrière pour les femmes, les hommes et les personnes de tous genres au sein de l'UNICEF;
- Allouer des ressources humaines et financières suffisantes pour la programmation, le plaidoyer, la communication, l'apprentissage et la gestion qui sont liés aux résultats en matière d'égalité des genres, y compris une expertise technique disponible et adéquatement financée pour guider les efforts de l'organisation en matière d'égalité des genres au niveau mondial;

- Atteindre le plus haut niveau de responsabilité financière pour respecter nos engagements, avec un suivi continu pour s'assurer que les normes minimales sont constamment dépassées, au-delà des repères fournis par l'UN-SWAP;
- Travailler en partenariat dans tous les secteurs pour appliquer des valeurs et des pratiques équitables en matière de genre, tant dans les programmes dirigés par l'UNICEF que dans notre travail avec les gouvernements, les autres agences multilatérales, les bailleurs de fonds et les autres partenaires;
- Établir des normes qui fournissent un soutien et des ressources suffisants pour développer l'expertise technique de base en matière d'égalité des genres, non seulement pour fournir une orientation institutionnelle, mais aussi pour soutenir nos partenaires et plaider en leur faveur afin qu'ils progressent dans leurs propres parcours vers l'égalité des genres;
- L'apprentissage et la croissance continus de l'organisation par le biais d'évaluations indépendantes régulièrement commandées de notre travail sur l'égalité des genres, ainsi que l'investissement dans un programme de recherche solide et rigoureux qui informe et promeut des priorités de programmation, des changements de politique et des pratiques innovantes et fondées sur des preuves, et qui contribue au marché mondial des idées.

Cette politique d'égalité des genres fait de l'égalité des genres un élément essentiel du mandat de l'UNICEF, qui consiste à promouvoir la réalisation de droits égaux pour tous les enfants. En tandem avec le Plan d'action pour l'égalité des genres, elle fournit un cadre et une feuille de route à l'UNICEF pour rendre ces principes opérationnels et obtenir des résultats réels et durables pour tous les enfants, les adolescents et les femmes.

<https://www.unicef.org/fr/egalite-des-genres>